

L'éducation financière dans le cadre d'un plan quinquennal de lutte contre les exclusions

1. L'éducation financière est un élément de lutte contre les exclusions, ou d'inclusion financière.
2. A relativement court terme, dans un contexte financier difficile, on peut viser le public cible des travailleurs sociaux et bénévoles des ONG au contact direct des populations fragiles.
3. A plus long terme, dans un souci de prévention, il faut introduire une véritable éducation financière à l'école, sans oublier les adultes que l'on peut toucher en entreprise, dans leur relation bancaire ou au travers de différents supports (internet)...

L'IEFP a d'ores et déjà engagé des actions qui vont dans le bon sens : quelques exemples.

1. L'éducation financière est un élément de l'inclusion financière.

Ce fut rappelé par de nombreux membres du groupe de travail lors de la première réunion.

Pour les personnes en difficulté financière, qu'elles aient ou non des revenus réguliers, qu'elles soient ou non insérées dans le monde du travail, il s'agit d'enseigner les éléments d'une culture financière de base qui inclut :

- la lecture et la compréhension d'un relevé de compte,
- l'aptitude à faire le point sur ses ressources et ses dépenses : pour ceux qui ont de très faibles ressources, il s'agira de faire le tour des aides possibles. Dès que les revenus dépassent le seuil de pauvreté, il s'agira d'anticiper les problèmes de trésorerie, de ne pas surestimer les ressources (ne pas compter sur une ressource tant qu'elle n'est pas certaine), de contrôler ses dépenses, par exemple en maîtrisant ses moyens de paiement, d'apprendre à mieux se connaître pour mettre de côté si on est un peu « cigale », d'éviter les achats compulsifs, de repérer les biais comportementaux pour essayer de les écarter...
- la capacité à comprendre les enjeux et les risques de l'endettement afin de réserver si possible celui-ci aux investissements et de le calibrer correctement par rapport à ses moyens actuels et futurs,
- pour ceux qui parviennent à mettre de côté, les notions de base sur les différents produits d'épargne afin de mesurer les risques associés à chacun d'eux.

Personne ne prétend que l'éducation financière va à elle seule régler tous les problèmes des plus démunis.

Mais sans éducation financière, la réglementation la plus stricte restera lettre morte et aucun résultat de long terme ne pourra être atteint. Par exemple, interdire le crédit renouvelable ne fait pas disparaître le besoin. Le risque existe qu'un marché gris, hors toute réglementation et donc hors du cadre bancaire, se développe. Ou encore, en limitant d'autorité les commissions d'intervention et on ne fera plus la différence entre les personnes qui gèrent bien leur budget et celles qui le gèrent mal ; par ailleurs, les banques seront alors vraisemblablement restrictives quant aux conditions d'octroi d'un découvert.

L'évaluation de l'efficacité de l'éducation financière est délicate, surtout dans un pays qui en fait très peu (on manque d'expériences). Mais les commentaires élogieux adressés au micro-crédit semblent aller dans ce sens : le micro-crédit est efficace parce qu'il est assorti d'un accompagnement du bénéficiaire. Si cet accompagnement produit ses effets sur une longue période, c'est qu'il aura permis une certaine forme de transmission de connaissances et de savoir-faire. La principale difficulté réside dans le coût du micro-crédit (du fait précisément de cet accompagnement) et dans son faible déploiement.

2. A court et moyen terme, la solution la plus économique consiste à former des relais (travailleurs sociaux, bénévoles et cadres des ONG telles que Secours Catholique, Secours Populaire, Emmaüs, et même dans les banques sur le modèle des Points Passerelles ou de Parcours confiance...)

L'accompagnement individuel au travers du micro-crédit est long et coûteux. **Bien former les travailleurs sociaux et autres relais** (bénévoles et cadres ONG ou cadres bancaires), à la matière budgétaire et financière pour les travailleurs sociaux, et à l'accompagnement pour les cadres bancaires, est un moyen de toucher les populations en difficulté financière et de déployer efficacement un dispositif qui peut être rapidement mis en place.

L'idée n'est pas nouvelle (Christine Lagarde l'avait eue en son temps) mais elle n'a pas été mise en œuvre faute d'une réelle volonté politique, d'un manque de coordination et en raison des contraintes budgétaires.

En **formation continue**, il s'agirait de former les personnels en poste ou de rafraîchir leurs connaissances.

Ce peut être fait de manière relativement légère et économique, notamment au travers d'outils existants, mis au point par l'IEFP :

- un **guide à l'attention des travailleurs sociaux**, proposé gratuitement sous format numérique aux associations de consommateurs et aux travailleurs sociaux qui en font la demande ;
- une **formation à l'attention des travailleurs sociaux**, d'une journée, dont le contenu est inspiré du guide. On pourrait également proposer un module de formation en présentiel sur 2 ou 3 jours ;
- Un **poster pédagogique** sur la gestion de son budget, en cours d'élaboration. Ce poster pourrait être un support utile à l'animation de sessions de sensibilisation par les travailleurs sociaux.

Il faudrait faire connaître ces produits, notamment en s'adressant aux écoles spécialisées dans la formation de tous les types de travailleurs sociaux (assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs...), convaincre les employeurs de toutes ces personnes relais (en particulier, mais pas seulement, les élus locaux) de l'importance de la formation de leurs salariés. Le déploiement de ces formations ne poserait pas de difficulté si la demande était raisonnablement solvable.

En amont, on pourrait utilement améliorer la **formation initiale** des personnes relais ainsi que de leurs propres enseignants. En effet, dans la filière professionnelle et même dans la filière technologique du second degré, les enseignants d'économie/droit ou de prévention/santé/environnement enseignent cette discipline parmi d'autres et ne sont pas, de ce fait, spécialistes des questions économiques et financières. Quant aux diplômés d'Etat d'éducateurs ou d'assistants de service social, leur obtention ne requiert que peu de connaissances en ce domaine.

L'IEFP a désormais une bonne expérience de la manière dont il faudrait procéder (étudier l'ensemble des programmes, entrer en contact avec les responsables de ces filières, déterminer les types d'enseignement à mettre en place, créer des jeux sérieux...), mais ses moyens limités l'empêchent pour l'instant de développer une véritable politique de formation dans ce domaine.

3. Introduire une véritable éducation financière pour les élèves, les actifs et les consommateurs de produits et services financiers

- Former **les élèves** dans le cadre scolaire aux finances personnelles. L'éducation à l'argent et aux finances personnelles n'est pas à ce jour véritablement intégrée aux programmes des différentes disciplines, même si le socle commun de connaissances et de compétences, qui représente ce que tout élève sortant de la scolarité obligatoire doit connaître, et qui a valeur législative, prévoit que « *à la sortie de l'école obligatoire, l'élève doit être capable d'utiliser les principes et processus mathématiques de base dans la vie quotidienne, dans sa vie privée comme dans son travail* ». Il prévoit également que l'élève est capable de « *mobiliser (ses) connaissances pour donner du sens à l'actualité* » et qu'il est capable de « *prendre des décisions, s'engager et prendre des risques en conséquence* ». Parmi les connaissances à acquérir mentionnées dans le socle, on notera les notions juridiques de base et notamment le principe de responsabilité et la notion de contrat, en référence à des situations courantes, quelques notions de gestion (établir un budget personnel, contracter un emprunt...), le schéma général des recettes et des dépenses publiques.

Il y a donc des ouvertures qui permettent timidement de faire de l'éducation financière à l'école. L'IEFP, agréée par le Ministère de l'Education Nationale, met d'ores et déjà gratuitement à disposition des enseignants du primaire et du secondaire de l'enseignement général (mathématiques, économie-gestion, sciences économiques et sociales, histoire et éducation civique), des modules pédagogiques qui, tout en restant dans le cadre des programmes, introduisent des notions de finances personnelles. Il existe plus de cinquante modules à ce jour, téléchargeables dans l'espace enseignants sur le site www.lafinancepourtous.com, de même que des ouvrages (brochure maths par exemple qui donne aux enseignants de collège les outils pour initier les élèves aux questions économiques et financières à l'occasion d'exercices de mathématiques) ainsi que de nombreuses autres ressources proposées sur le site général (articles, décryptages, vidéos, fiches de lecture, dictionnaires...). On comptabilise environ 100 000 pages vues/an sur l'espace enseignants du site, majoritairement en vue du téléchargement de nos modules. Par ailleurs, de nombreux enseignants utilisent la partie générale du site (qui au total compte entre 1 et 1,5 million de visiteurs par an).

Mais la résistance au changement est forte et la méfiance, voire l'hostilité à l'égard de la finance, indiscutable, alors même que l'introduction d'éléments de cette nature (il ne s'agit pas - encore - d'une discipline) vise à protéger les plus faibles et à permettre des décisions plus éclairées par des citoyens plus responsables.

A défaut d'une volonté politique forte et d'une stratégie nationale que nous appelons de nos vœux, la méthode douce de pénétration lente et progressive initiée jusqu'à présent paraît pertinente. Pour être vraiment efficace, elle supposerait beaucoup plus de moyens pour nouer davantage de partenariats académiques, étudier dans le détail tous les programmes de tous les bacs professionnels et de tous les BTS comme cela a déjà été fait pour les bacs généraux, proposer des outils adaptés à chaque niveau et les diffuser sans coût pour les établissements et les enseignants ...

- Former **les adultes** en entreprise. L'entreprise est le lieu où l'on peut prétendre à de la formation continue et un lieu d'épargne (épargne salariale notamment). Pour les salariés les

plus en difficulté financière (ceux qui ont du mal à boucler leur budget, qui demandent des avances à leur employeur...), l'IEFP a développé un module de formation « Une journée pour optimiser son budget », très bien perçue par les trop rares stagiaires ayant bénéficié de cette formation. La recommandation de l'IEFP est d'assortir cette formation collective (10/12 personnes devraient être un maximum) d'un ou plusieurs rendez-vous individuels d'accompagnement, ce qui n'a pu être testé à ce jour.

- Former les **consommateurs** de produits et services financiers. Des expériences très intéressantes de partenariats banques/IEFP ont été réalisées (mise à disposition d'ouvrages, réalisation de modules de mini-formations, animation de conférences pédagogiques...). Mais à ce jour, les banques ont plus fait appel à nos services pour communiquer à l'égard des clients que pour faire de la pédagogie directement en direction des personnes en difficulté. La cible « jeunes » permet toutefois de traiter des sujets tels que le budget ou le logement et participent d'une politique de prévention (prendre conscience de l'importance d'anticiper, au travers d'un budget ; bien connaître les différents types de crédits pour choisir le plus adapté ; bien comprendre le calcul des frais bancaires).

La dimension « éducation financière » de la lutte contre les exclusions fait partie intégrante des dispositifs de lutte pour l'inclusion financière dans les pays - OCDE ou non - qui la mettent en œuvre. La préoccupation de ne pas laisser sur le bord de la route les personnes qui, notamment du fait de la crise, ne mettent jamais d'argent de côté et ne sont pas préparés à faire face aux conséquences financières d'un accident de la vie, a poussé par exemple le Ministère des Finances des Pays-Bas à créer un programme « finance in order » dans le cadre de sa plateforme « Money wise ».

Résumé des propositions concrètes

1. **Former des relais** (travailleurs sociaux, bénévoles et cadres des ONG telles que Secours Catholique, Secours Populaire, Emmaüs...) pour qu'ils soient en mesure d'aider à la compréhension des problèmes budgétaires et financiers rencontrés par les familles.

- Formation continue : il s'agit de former les personnels en poste ou de rafraîchir leurs connaissances.

Faire connaître les outils existants, par exemple ceux développés par l'IEFP – la finance pour tous. Si plusieurs outils de ce type existent, prévoir une harmonisation via une labellisation (par IEFP ou groupe de travail ad hoc animé par IEFP). Prévoir des actions de promotion auprès des employeurs (élus locaux, ONG) de toutes les personnes relais (assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs et bénévoles des ONG, des banques, des associations de consommateurs ...) et auprès des écoles ou organismes de formation spécialisés dans la formation de tous les types de travailleurs sociaux.

Au besoin, lancer l'opération par une journée nationale de mobilisation (avec antennes régionales ou départementales).

Financement : pour les salariés, il « suffirait » d'inscrire ces formations dans les plans de formation. Pour les bénévoles, prévoir un financement spécifique.

- Formation initiale des personnes relais ainsi que de leurs propres enseignants. Agir au niveau des BTS, des écoles qui préparent au diplôme d'Etat de CESF ou d'assistant de service social, mais également au niveau du bac Pro, des CAP et des bacs technologiques. Dans la filière professionnelle et même dans la filière technologique, les enseignants d'économie/droit ou de prévention/santé/environnement enseignent cette discipline parmi d'autres et ne sont pas, de ce fait, spécialistes des questions économiques et financières. Améliorer en conséquence la formation des enseignants.

Pour cela une action conjointe IEFP/Education Nationale apparaît utile. Elle suppose qu'un élan soit donné par les pouvoirs publics à l'IEFP qui pourrait contribuer à la détermination des types d'enseignement à mettre en place, à la création de séquences pédagogiques et de jeux sérieux...

2. Introduire une **véritable éducation financière pour les élèves, les adultes et les consommateurs de services financiers**

- Former les élèves dans le cadre scolaire aux finances personnelles, en s'appuyant sur les enseignants qu'il convient d'alimenter en outils pédagogiques et de former. Poursuivre l'action engagée par l'IEFP en généralisant l'utilisation des outils élaborés par ses soins. Définir une stratégie nationale à cet effet. Etendre les partenariats académiques qui ont démontré leur efficacité pour acclimater ces outils et préparer tous les élèves au test PISA sur l'éducation financière (horizon 2015).
- Former les adultes. Déployer à grande échelle le module de formation « Une journée pour optimiser son budget », développé par l'IEFP pour les salariés les plus en difficulté financière (ceux qui ont du mal à boucler leur budget, qui demandent des avances à leur employeur...). Assortir cette formation collective (10/12 personnes au maximum) d'un ou plusieurs rendez-vous individuels d'accompagnement. Prévoir une campagne nationale de promotion de ce module, pour convaincre les entreprises (inscrire ce module dans les plans de formation) et les salariés (financement possible dans le cadre du DIF).
- Prévoir une campagne nationale de sensibilisation des consommateurs de services financiers, et en particulier des plus modestes. Au travers d'affiches pédagogiques, de flyers et d'une campagne d'information.